

2022-2027
avec les pharmaciens



Éditorial



« *LES PHARMACIENS :
EN PREMIÈRE LIGNE DES DÉFIS
POSÉS À NOTRE SYSTÈME
DE SANTÉ* »

Carine Wolf-Thal,
présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Présents sur toute la chaîne pharmaceutique et tout au long du parcours de soins, au sein de chacun de nos territoires, nous, pharmaciens, sommes au cœur des évolutions de notre système de santé et en contact avec l'ensemble des besoins des patients. La crise de la Covid-19 a confirmé notre capacité à garantir une continuité dans l'accès aux produits de santé, à informer et à conseiller les patients, mais aussi à contribuer à une stratégie de dépistage et de vaccination sans précédent, en coopérant avec l'ensemble des autres acteurs de santé.

Forts de cette position, nous sommes en première ligne face aux défis posés à notre système de santé pour les prochaines années : garantir aux Français une égalité d'accès aux soins, quel que soit leur lieu de vie, prévenir et pallier les pénuries de produits de santé, renforcer et généraliser la prévention au quotidien, accompagner les évolutions de notre société avec la prise en charge des personnes âgées et des malades chroniques.

Pour chacun de ces défis, nous sommes porteurs de solutions visant à lever les freins persistants sur le terrain et à permettre ainsi de s'adapter aux nouveaux besoins des patients. C'est pourquoi, en vue d'échéances électorales décisives pour notre pays, l'Ordre des pharmaciens a souhaité porter à la connaissance des décideurs publics le fruit d'une large concertation en ligne impliquant pharmaciens, patients, étudiants, internes et professionnels de santé, à travers la démarche « Horizon Pharma ».

Le présent recueil contient les propositions les plus plébiscitées dans le cadre de la consultation, dans la droite ligne des missions de l'Ordre : promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

Comme vous le constaterez, les contributions témoignent d'un consensus fort en faveur de l'extension des compétences vaccinales des pharmaciens (officinaux, hospitaliers et biologistes médicaux) et de la consolidation du maillage territorial des officines et des laboratoires de biologie médicale. Ces enseignements démontrent une confiance importante des Français envers les professionnels de santé que sont les pharmaciens et un besoin de proximité et d'égalité dans l'accès aux soins sur le territoire.

À travers l'ensemble des 12 propositions que vous trouverez dans ce document, l'Ordre des pharmaciens entend nourrir le débat des prochains mois et éclairer les politiques publiques de santé des prochaines années, pour lesquelles les pharmaciens resteront des partenaires indispensables.

Les pharmaciens : 75 000 acteurs présents sur toute la chaîne du soin



Tout au long du parcours de soins, les pharmaciens occupent des rôles complémentaires au service des patients à travers leurs différents métiers et dans leurs divers lieux d'exercice, en métropole comme en outre-mer :

- **Au sein des 21 150 officines du territoire**, les pharmaciens délivrent aux patients médicaments et produits de santé en prodiguant les conseils appropriés. Ils proposent également des services tels que la vaccination ou la réalisation de tests de dépistage.
- **Dans les 2 400 pharmacies à usage intérieur (PUI) des établissements de santé et médico-sociaux, des services d'incendie et de secours (SIS)**, ils assurent notamment la gestion, l'approvisionnement, la préparation et la dispensation des médicaments et dispositifs médicaux stériles, et mènent en parallèle des activités de pharmacie clinique au chevet des patients.
- **Dans les laboratoires de biologie médicale**, les pharmaciens biologistes réalisent des examens de biologie médicale contribuant au diagnostic d'une maladie. Ils jouent un rôle majeur dans le dépistage et le suivi des pathologies.
- **Au cœur de l'industrie pharmaceutique**, ils sont responsables de l'élaboration et de la mise à disposition des médicaments, dont ils suivent toutes les étapes de la fabrication, de l'importation ou de l'exploitation. Ils assurent la production, le contrôle de la qualité des matières premières et des produits finis ou importés, le suivi des lots, la pharmacovigilance, le contrôle de l'information médicale et de la publicité, etc.
- **Enfin, dans la distribution en gros**, ils approvisionnent principalement les officines et les pharmacies des établissements de santé en produits de santé, en gérant les stocks et la distribution sur l'ensemble du territoire.



Horizon Pharma : une réflexion collective sur l'avenir de la pharmacie au sein de notre système de santé

De la mi-septembre à la fin octobre 2021, l'Ordre des pharmaciens a mis à disposition des pharmaciens et du grand public une plateforme de contribution permettant de formuler des propositions pour mieux positionner les pharmaciens dans notre système de santé, en tenant compte de facteurs sociétaux et environnementaux. En parallèle, l'Ordre a mené une série d'entretiens approfondis avec plusieurs associations de patients mais aussi avec des organisations d'étudiants et d'internes en pharmacie afin de recueillir les aspirations de la nouvelle génération.

L'ensemble des propositions et avis des participants a fait l'objet d'une synthèse publiée sur le site de la consultation (<https://purpoz.com/horizon-pharma>). L'Ordre a ensuite retenu une sélection de propositions sur la base du nombre de votes et de leur cohérence avec les missions ordinaires. C'est l'objet de ce recueil.

Le point de vue des patients

« L'accès aux soins et aux produits de santé est une priorité pour France Assos Santé. Nous avons toujours considéré le pharmacien comme l'expert du médicament, notamment s'agissant de sa délivrance et de l'explication qu'il peut apporter auprès des patients sur la posologie, la iatrogénie et le suivi dans son ensemble. C'est un professionnel de santé en contact permanent avec les citoyens et les personnes malades.

Faciliter la coordination des parcours et des acteurs est essentiel. Le pharmacien ne doit pas être simplement un vendeur de médicaments : il doit participer grandement à la promotion de la santé et à la prévention des pathologies chroniques sur un territoire donné, à travers des actions d'éducation, d'accompagnement, d'information en matière de nutrition, d'activité physique ou de bon usage des médicaments.

Le pharmacien est un véritable acteur, totalement impliqué dans la vie de la cité, que ce soit dans l'accompagnement des patients comme dans la promotion de la santé. »

Gérard Raymond,
président de France Assos Santé

7 semaines de consultation via la plateforme participative Horizon Pharma

Du 13 septembre au 31 octobre 2021



+ 500
participants



840
contributions



5 670
votes déposés

Les propositions

Issues de la démarche Horizon Pharma, les 12 propositions présentées dans ce document sont réparties selon 4 grands enjeux pour lesquels les pharmaciens auront un rôle croissant à jouer durant les prochaines années.

AXE
1

Améliorer la prise en charge du patient et l'accès aux soins dans les territoires

p. 06

Proposition 1 : Consolider le maillage territorial des officines et des laboratoires de biologie médicale

Proposition 2 : Simplifier le parcours de soins des patients

Proposition 3 : Renforcer la coopération hôpital-ville en matière de soins pharmaceutiques et de biologie médicale autour du patient

Proposition 4 : Renforcer la contribution des pharmaciens à la prise en charge du grand âge et de la dépendance

AXE
2

Développer et renforcer la prévention

p. 09

Proposition 5 : Augmenter la couverture vaccinale

Proposition 6 : Élargir le rôle des pharmaciens dans le dépistage des maladies chroniques

Proposition 7 : Accroître le rôle des pharmaciens dans la prévention des facteurs de risque

AXE
3

Garantir un accès à des produits de santé sûrs et de qualité

p. 12

Proposition 8 : Réduire l'impact des ruptures d'approvisionnement en médicaments, DM et DMDIV

Proposition 9 : Promouvoir la qualité et la sécurité de la chaîne pharmaceutique française à l'échelle européenne

Proposition 10 : Développer l'usage des outils numériques au service des patients

AXE
4

Contribuer à la transition écologique

p. 15

Proposition 11 : Favoriser une juste consommation et gestion des produits de santé afin de lutter contre la pollution et le gaspillage

Proposition 12 : Réduire et traiter les déchets liés aux produits de santé



Améliorer la prise en charge du patient et l'accès aux soins dans les territoires



La présence des pharmaciens en tout point du territoire, tous métiers confondus, garantit un maillage équilibré, sécurisant l'accès aux médicaments et autres produits de santé, ainsi qu'aux actes de biologie médicale. Cette organisation géographique a démontré tout son intérêt lors de la crise sanitaire de la Covid-19. Véritables portes d'entrée du système de santé, les pharmaciens orientent et prennent en charge selon les cas les patients, contribuant ainsi à optimiser leur parcours de soins. Dans un contexte de raréfaction de l'offre médicale, il nous semble essentiel de consolider cette répartition harmonieuse des pharmacies et de renforcer celle des laboratoires de biologie médicale.

À l'avenir, les pharmaciens pourront prendre en charge davantage de pathologies courantes dans le cadre de protocoles ainsi que participer à des dispositifs d'exercice coordonné simplifiés et au renforcement de la coordination hôpital-ville. Face au vieillissement de la population, ils auront aussi un rôle à jouer dans la prise en charge du grand âge et de la dépendance, en développant par exemple la dispensation de médicaments, des services pharmaceutiques ou des diagnostics biologiques à domicile.

Proposition 1

Consolider le maillage territorial des officines et des laboratoires de biologie médicale

L'installation des officines de pharmacie est aujourd'hui réglementée par des critères démographiques et géographiques qui permettent une répartition homogène des pharmacies sur le territoire, contribuant à l'égal accès aux soins. Les pharmaciens sont ainsi des professionnels de santé de proximité accessibles sans rendez-vous. Afin de consolider ce maillage, nous proposons de :

- **Maintenir les critères démo-géographiques actuels** encadrant la répartition des pharmacies, en évitant d'introduire des critères locaux/régionaux qui pourraient déstabiliser le réseau global.
- **Garantir une territorialisation des laboratoires de biologie médicale** au même titre que les officines, et ainsi assurer une offre de soins sur l'ensemble du territoire.
- **Accompagner le développement du télésoin** : possibilité pour le pharmacien de réaliser des actes pharmaceutiques tels que des bilans partagés de médication à distance et, pour le biologiste médical, de mener des consultations d'accompagnement du patient, dans le cadre d'une démarche de prévention et de dépistage ou suite à ses résultats d'examen, pour développer une prestation de conseil personnalisée et adaptée à ses données médicales.

Proposition 2

Simplifier le parcours de soins des patients

Nous proposons de :

- **Développer les dispensations de certains médicaments** normalement soumis à ordonnance dans le cadre de protocoles (« dispensation protocolisée ») pour prendre en charge certaines maladies courantes. Ce dispositif existe actuellement uniquement pour la cystite et l'angine. Il convient de l'élargir à d'autres pathologies telles que les douleurs dentaires ou la rhino-conjonctivite allergique saisonnière.
- **Simplifier les conditions de participation des pharmaciens aux dispositifs de coopération interprofessionnelle.** En ville, les professionnels de santé sont invités à exercer de manière coordonnée dans des structures telles que les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), etc. Les pharmaciens sont prêts à s'y investir au moyen de dispositifs simples, utiles et pérennes, au bénéfice du patient. De la même manière, la coordination interprofessionnelle pour les patients qui sortent des établissements de soins et s'orientent vers les soins de suite et de réadaptation (SSR), les hospitalisations à domicile (HAD), les EHPAD ou la ville est à optimiser pour fluidifier leur parcours de soins.

Proposition 3

Renforcer la coopération hôpital-ville en matière de soins pharmaceutiques et de biologie médicale autour du patient

Il nous paraît nécessaire de renforcer la coordination entre les exercices pharmaceutiques afin d'optimiser la continuité des soins. Pour ce faire, nous proposons de :

- **Garantir la présence des prescriptions de sortie hospitalière dans le dossier patient informatisé (hospitalier) et sa transmission automatique aux pharmaciens d'officine.** À cette fin, nous préconisons dans l'immédiat de développer fortement l'usage des messageries sécurisées de santé.
- **Obtenir la mise en place d'une télé-expertise pharmaceutique** qui permettrait de faciliter le dialogue entre pharmaciens de ville et hospitaliers autour des soins pharmaceutiques du patient, ou entre pharmaciens biologistes médicaux et médecins ou pharmaciens officinaux.
- **Systématiser l'usage du dossier pharmaceutique dans les établissements de santé** afin de généraliser la conciliation médicamenteuse à l'hôpital, c'est-à-dire le travail de comparaison des traitements habituellement pris par le patient avec ceux qui lui sont prescrits à l'hôpital.

Proposition 4

Renforcer la contribution des pharmaciens à la prise en charge du grand âge et de la dépendance

L'enjeu du maintien à domicile des personnes dépendantes devient crucial. Les pharmaciens ont un rôle à jouer pour répondre à cet enjeu. Nous proposons de :

- **Développer et valoriser la présence pharmaceutique au domicile**, qu'il s'agisse de la dispensation de médicaments, de services pharmaceutiques ou de diagnostics biologiques, pour les patients qui ont des difficultés à se déplacer mais aussi pour tous types de patient, notamment les plus éloignés d'une pharmacie ou d'un laboratoire de biologie médicale.

Par ailleurs, il convient de donner aux pharmaciens les moyens d'assurer une continuité pharmaceutique dans les EHPAD pour garantir la sécurité et la qualité du circuit des produits de santé dans ces établissements. À cet effet, nous proposons de :

- **Mettre à disposition** de l'ensemble des pharmaciens intervenant dans ces structures, disposant ou non d'une pharmacie à usage intérieur, **un référentiel de bonnes pratiques pharmaceutiques en EHPAD.**



Développer et renforcer la prévention



Par leur proximité avec le public, les pharmaciens sont des acteurs incontournables d'une politique de prévention. Ils sont impliqués de longue date dans la prévention primaire par la promotion de comportements favorables à la santé (arrêt du tabac, nutrition...) et de la vaccination, mais aussi dans la prévention secondaire par le dépistage et la prise en charge précoce des patients, ou encore dans la prévention tertiaire en accompagnant au quotidien les patients pour éviter les complications des maladies et la iatrogénie.

Aujourd'hui, dans le monde entier, les missions des pharmaciens en matière de prévention se renforcent et évoluent. En France, depuis le 1^{er} janvier 2022, les patients peuvent se faire dépister du VIH directement et gratuitement dans les laboratoires de biologie médicale. Les pharmaciens d'officine et les biologistes médicaux ont par ailleurs fait la preuve de leur engagement lors de la crise sanitaire. Ils ont démontré leur capacité à se mobiliser dans le cadre d'une campagne de dépistage et de vaccination sans précédent, dans la continuité de l'implication des pharmaciens officinaux depuis plusieurs années dans les campagnes de vaccination contre la grippe. Capitalisons sur cette expérience pour aller plus loin !

Proposition 5

Augmenter la couverture vaccinale

La vaccination est l'une des actions de prévention les plus efficaces. Pourtant, elle demeure insuffisante pour certaines pathologies et la confiance des Français dans cet acte tend à s'éroder. La simplification du parcours vaccinal est l'une des clés pour augmenter la couverture vaccinale. À ce titre, nous proposons de :

- **Réaliser régulièrement des entretiens avec les patients** pour le suivi des vaccinations, sur la base du carnet vaccinal.
- **Élargir les compétences vaccinales des pharmaciens** en autorisant :
 - les pharmaciens officinaux à vacciner, sur prescription médicale, contre d'autres maladies que la grippe ou la Covid-19, comme cela est le cas au Portugal. Le pharmacien pourrait ainsi associer à la vaccination antigrippale d'autres vaccins en conformité avec le calendrier vaccinal, comme le vaccin zona et antipneumococcique. Il pourrait également prescrire et administrer les vaccins DTP, ROR, et celui contre la coqueluche aux personnes majeures, en cas de rappels, lorsque le statut vaccinal est connu et en conformité avec les recommandations vaccinales en vigueur ;
 - les pharmaciens biologistes à prescrire et à administrer l'ensemble des vaccins obligatoires ainsi qu'à vacciner les patients séronégatifs dans le cadre d'un rattrapage vaccinal contre le tétanos, l'hépatite B, la rougeole, la rubéole, l'hépatite A, la varicelle et les oreillons conformément aux recommandations de la HAS et autres vaccins associés ;
 - les pharmaciens de pharmacies à usage intérieur (PUI) et de services d'incendie et de secours (SIS) à prescrire et à administrer l'ensemble des vaccins obligatoires, hors primo-vaccination, et les vaccins Covid, grippe et antipneumococciques en primo-vaccination.

Proposition 6

Élargir le rôle des pharmaciens dans le dépistage des maladies chroniques

20 millions de personnes sont atteintes de maladies chroniques en France. Lorsque le diagnostic et la prise en charge ne sont pas effectués de façon précoce, les patients sont exposés à une évolution défavorable de la maladie. C'est pourquoi la mobilisation des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes médicaux, aux côtés des médecins, doit être renforcée et encouragée. Nous proposons par exemple que :

- **Les pharmaciens officinaux et biologistes médicaux effectuent des dépistages du diabète** aux personnes à risque identifiées, en dehors des campagnes de dépistage.
- **Les biologistes médicaux réalisent des dépistages précoces des maladies cardiovasculaires ou rénales chroniques** à l'aide de scores de risque spécifiques.

Proposition 7

Accroître le rôle des pharmaciens dans la prévention des facteurs de risque

Tabagisme, mésusage ou usage détourné des médicaments, sédentarité... Autant de comportements pouvant provoquer à moyen ou long terme des complications pour la santé des patients, et plus largement, pour le système de santé. Les pharmaciens ont au quotidien un rôle d'éducation à la santé du public, de repérage et de prévention, qu'il convient de développer. Ils ont aussi un rôle d'éducation thérapeutique auprès des patients pour prévenir la survenue de complications des maladies en lien avec ces situations et la iatrogénie.

Pour aller plus loin, nous proposons de :

- **Intégrer, dans un parcours coordonné avec d'autres professionnels de santé, des entretiens nutritionnels** qui pourraient être réalisés par les pharmaciens.



Garantir un accès à des produits de santé sûrs et de qualité



Le modèle de la chaîne pharmaceutique française forme un système cohérent qui garantit la sécurité et l'égal accès aux produits de santé. Ainsi, le régime français d'autorisation et de responsabilité de la production du médicament jusqu'à sa délivrance au patient, avec un pharmacien personnellement responsable de ses actes à chaque étape, a notamment permis d'éviter la pénétration de tout médicament falsifié dans le circuit légal d'approvisionnement. C'est aussi un vrai gage de qualité. La crise de la Covid-19 a par ailleurs démontré l'utilité et la robustesse de cette chaîne, en particulier dans les phases amont de fabrication et d'exploitation. Il convient de préserver les atouts et les spécificités de ce système éprouvé dans le cadre de la révision à venir de la législation européenne sur le médicament.

Parmi les pistes d'amélioration en matière d'accès à des produits sûrs et de qualité, deux enjeux apparaissent majeurs aujourd'hui : les ruptures d'approvisionnement et le développement des outils numériques au service des patients. Sur le premier point, les pharmaciens peuvent contribuer à réduire l'impact des ruptures d'approvisionnement en produits de santé sur les patients. Quant aux outils numériques, qu'il s'agisse de la prescription électronique, de « Mon espace santé » ou du dossier pharmaceutique, ceux-ci peuvent significativement sécuriser la dispensation du médicament et améliorer la collaboration entre les professionnels de santé. Il est temps d'en faire pleinement usage !

Proposition 8

Réduire l'impact des ruptures d'approvisionnement en médicaments, DM et DMDIV

Les pharmaciens sont en mesure de réduire davantage l'impact des ruptures d'approvisionnement si de nouvelles mesures sont mises en place. À ce titre, nous proposons de :

- **Associer l'ensemble des acteurs de la chaîne pharmaceutique à l'utilisation du DP-Ruptures** à travers une obligation textuelle. DP-Ruptures est un service numérique développé par l'Ordre national des pharmaciens qui permet de gérer de façon sécurisée les déclarations de ruptures d'approvisionnement de médicaments effectuées par les officines. La généralisation de l'usage de ce service permettrait notamment au pharmacien d'officine d'effectuer une commande de dépannage d'urgence auprès de l'industriel pour un patient ayant un risque avéré d'interruption de son traitement.
- **Agir à l'échelle européenne face aux pénuries des dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro** essentiels qui entravent la prise en charge des patients, notamment ceux atteints de la Covid-19 (dosage d'acide lactique, examen des gaz du sang, etc.). À cet égard, il pourrait être pertinent de confier à la future Autorité européenne de préparation et d'intervention en cas d'urgence sanitaire la prévention de ce type de ruptures et de prévoir en droit européen la régulation de la circulation des dispositifs médicaux dans l'UE en situation de crise sanitaire.
- **Sécuriser l'accès aux produits de santé dans les outre-mer.** La pandémie a mis en avant des difficultés à approvisionner de façon continue ces territoires en produits de santé, qu'il s'agisse de médicaments ou de dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. Nous proposons de prioriser les produits de santé dans l'organisation du fret aérien dès lors qu'une crise ou que des perturbations mettent en péril la régularité des liaisons.

Proposition 9

Promouvoir la qualité et la sécurité de la chaîne pharmaceutique française à l'échelle européenne

Le modèle pharmaceutique français, ainsi que ses spécificités telles que l'expérience du pharmacien responsable français de l'industrie et de la distribution en gros, **doit être soutenu et préservé par la France dans le cadre de la stratégie pharmaceutique de l'Union européenne** et de la révision à venir de la législation européenne sur le médicament. Nous proposons de :

- **Préserver les spécificités du système pharmaceutique français** en soutenant le maintien d'une directive comme texte fondamental sur le médicament pour laisser une marge d'adaptation aux États.
- **Créer, en droit européen, un réseau de points de contacts uniques dans l'industrie et la distribution en gros**, responsables de la conformité réglementaire dans chaque établissement, y compris pour l'approvisionnement continu et approprié en médicaments. La crise sanitaire a permis d'expérimenter ce système et d'en prouver l'efficacité.

Proposition 10

Développer l'usage des outils numériques au service des patients

Au même titre que les évolutions numériques précédentes (tiers payant, DP, DMP), les pharmaciens ont un rôle majeur à jouer dans le développement des outils numériques au service des patients. Il existe aujourd'hui 45 millions de dossiers pharmaceutiques recensant les traitements médicamenteux du patient partagés entre toutes les officines et plus de 500 établissements de santé. Capitaliser sur les acquis du DP permettra de prévenir davantage la iatrogénie médicamenteuse, c'est-à-dire les risques liés à des surdosages et interactions médicamenteuses, d'améliorer l'analyse des examens de biologie médicale, mais également d'associer le patient à son parcours de soins.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel de :

- **Soutenir l'usage des messageries sécurisées de santé par les pharmaciens**, l'élargissement de l'expérimentation de la carte Vitale dématérialisée (ApCV) ainsi que la promotion de la carte de professionnel de santé (e-CPS).
- **Ouvrir aux patients l'accès à leurs données du dossier pharmaceutique** *via* « Mon espace santé ».

À NOTER

Qu'est-ce que le dossier pharmaceutique ?

Le dossier pharmaceutique (DP) recense, pour chaque bénéficiaire de l'Assurance Maladie qui le souhaite, tous les médicaments délivrés au cours des quatre derniers mois, qu'ils soient prescrits par le médecin ou conseillés par le pharmacien. Créé à l'initiative de l'Ordre il y a 15 ans, et déployé initialement dans l'ensemble des pharmacies d'officine françaises, il est aujourd'hui en cours de déploiement à l'hôpital et sera prochainement accessible dans les laboratoires de biologie médicale. Parallèlement, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées au système :

- **DP-Ruptures**, pour l'échange d'informations sur les ruptures d'approvisionnement ;
- **DP-Alertes**, pour la diffusion instantanée des alertes sanitaires ;
- **DP-Rappels**, pour les rappels et retraits de lots de médicaments ;
- **DP-Suivi sanitaire**, pour le suivi des données et la réalisation d'études à destination des autorités de santé.

Le DP a vocation à alimenter le volet « médicament » du dossier médical partagé (DMP) et à enrichir « Mon espace santé ».



Contribuer à la transition écologique



Les pharmaciens, comme les autres professionnels de santé, doivent poursuivre l'évolution de leurs pratiques et réduire au maximum, à leur échelle, leur impact sur l'environnement, tout en garantissant la qualité et la sécurité des soins des patients. Partant du principe que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, l'Ordre des pharmaciens porte une position constante en faveur de la juste prescription, la juste utilisation et la juste consommation des produits de santé.

Il convient par ailleurs de réduire et de traiter les déchets liés aux produits de santé, au-delà des dispositions et dispositifs existants (responsabilité élargie du producteur, collecte des médicaments non utilisés et des déchets d'activités de soins à risques infectieux, etc.).

Proposition 11

Favoriser une juste consommation et gestion des produits de santé afin de lutter contre la pollution et le gaspillage

Les pharmaciens peuvent jouer un rôle clé dans l'accompagnement d'une consommation raisonnée des médicaments et produits de santé pour limiter le gaspillage.

Plusieurs mesures sont envisageables :

- **Généraliser l'examen**, par les pharmaciens hospitaliers, **des traitements pris par les patients à l'entrée à l'hôpital**, en particulier par les personnes âgées polymédiquées.
- **Permettre l'adaptation par les pharmaciens des prescriptions et des posologies en fonction des caractéristiques des médicaments** afin d'éviter le gaspillage, en particulier pour les prescriptions d'antibiotiques.
- **Favoriser la préparation des doses à administrer (PDA) :**
 - Publier l'arrêté prévu permettant aux pharmaciens de préparer des doses à administrer (piluliers) pour les patients âgés polymédiqués pour, notamment, éviter une surconsommation de médicaments.
 - Favoriser l'utilisation de matériaux de reconditionnement ou de surconditionnement recyclables (filiales d'élimination prédéterminées et cadrées dès la production des matières premières).
- **Désigner des « référents développement durable »** dans l'ensemble de la chaîne pharmaceutique et de soins.
- **Inclure les enjeux environnementaux dans les orientations nationales du développement professionnel continu** afin que les pharmaciens soient acteurs de la transition environnementale.

Proposition 12

Réduire et traiter les déchets liés aux produits de santé

La réduction de l'empreinte environnementale est un enjeu bien compris des pharmaciens. Des systèmes de tri spécifiques ont ainsi été mis en place afin de récupérer les déchets médicamenteux (médicaments non utilisés - MNU -, emballages vides, déchets d'activités de soins à risques infectieux - DASRI). D'autres mesures pourraient réduire encore davantage les déchets liés aux produits de santé.

CONDITIONNEMENTS

- **Généraliser et systématiser la récupération, le tri et le recyclage** des palettes, des cartons et autres matériaux d'emballage tout au long de la chaîne pharmaceutique et dans les laboratoires de biologie médicale.
- **Promouvoir le recyclage des conteneurs de transport à température dirigée** en lien avec tous les opérateurs de la chaîne pharmaceutique et les laboratoires de biologie médicale.

DISPOSITIFS MÉDICAUX

- **Encourager la prise en charge par l'Assurance Maladie de la location du matériel médical** pour ne pas inciter à l'achat (exemple des béquilles).
- **Soutenir les initiatives hospitalières qui permettent de limiter les ouvertures de conditionnements des dispositifs médicaux stériles à l'avance** au sein des blocs opératoires.
- **Favoriser l'utilisation de dispositifs médicaux recyclables** et limiter l'utilisation des dispositifs médicaux à usage unique non recyclables.

L'Ordre national des pharmaciens, c'est...



... une personne morale de droit privé à mission de service public



... un interlocuteur des pouvoirs publics

Promoteur de la santé publique, l'Ordre est consulté par les pouvoirs publics.



... une organisation professionnelle

L'Ordre veille à la compétence des pharmaciens et contribue, par ses études démographiques, à l'amélioration de la connaissance des ressources pharmaceutiques.



... le garant du respect du code de déontologie

L'Ordre est chargé par le Code de la santé publique d'assurer le respect des devoirs professionnels.



Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël - 75379 Paris Cedex 8



www.ordre.pharmacien.fr
Retrouvez-y des actualités en temps réel